



SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025

N° 2025-060	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt octobre à 18 h. Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.
Date convocation : 15/10/2025	
Présents :	M. Alain BIOLA, M. Vincent CANALS, Mme Sabine RATIE, M. Christian CASSAN, Mme Francine MARTIN-ABBAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, Mme Catherine VINDRINET, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, Mme Nathalie CERVERA, M. Christian GOHIER,
Absents - Excusés :	Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Jean-Jacques CORON, Mme Isabelle CATTIN, Mme Adeline VERNIERES, M. Vincent ARGENTIERI,
Procurations :	
Elus en exercice : 16 Présents : 11 Absents : 5 Procurations : 0 Votants : 11	Objet : Modification du tableau des effectifs – Création de poste Secrétaire de séance : Vincent CANALS

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grade s'y rapportant pris en application du Code général de la Fonction Publique ;

Vu la proposition d'avancement de grade ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'Assemblée délibérante de collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du 1^{er} octobre 2025 en vue de la création d'un poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à la proposition d'avancement de grade et par conséquent supprimer l'emploi d'adjoint technique ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les modifications du tableau des effectifs telles que présenté en annexe.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

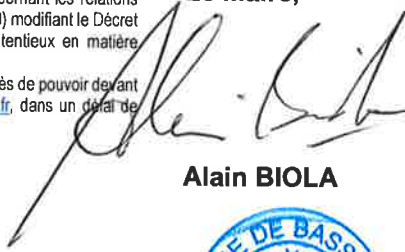
- **DE CRÉER** un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à la proposition d'avancement de grade et par conséquent de supprimer le poste d'adjoint technique.
- **D'APPROUVER** les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2025 annexé à la présente délibération.
- **DE PRÉCISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2025.
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 22 octobre 2025
- Affichage en mairie le 22 octobre 2025

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**



Alain BIOLA



Le Secrétaire de séance,



Vincent CANALS